# Que justice soit rendue...

Autor(en): **Cornuz, Jeanlouis**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1984)**

Heft 745

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1017129

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

ciellement comme contrepartie aux données statistiques fournies par le défunt, en réalité pour tirer d'affaires ses proches sans ressources.
Ces quelques rappels ne sont qu'un maigre échantillon des intrigues qu'ont dû affronter quelques-uns des 93 conseillers fédéraux élus depuis 1848 et qui sont contées par Christian Fehr dans un livre savoureux sur le pouvoir politique en Suisse, illustré par Sigg[1]. On y trouve entre autres une chronique détaillée (acteurs, lieux, heures) du coup réussi contre Lilian Uchtenhagen en décembre dernier.

[1] «Heil dir Helvetia». Editions Gutenberg, Hägendorf 1984.

---

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

# Que justice soit rendue...

La presse, et notamment la presse suisse allemande, s'est fait l'écho de bruits fâcheux sur le compte du *mari* de M^me^ Kopp: il aurait eu, voici dix ans, maille à partir avec la justice et aurait même été l'objet d'une condamnation...

Voilà qui me paraît scandaleux!

Car enfin, nous avons des *lois*, et parmi d'autres un article 173 du Code pénal au sujet de la diffamation, lequel prévoit:
*1. Celui qui, s'adressant à un tiers, aura accusé une personne ou jeté sur elle le soupçon de tenir une conduite contraire à l'honneur, ou de tout autre fait propre à porter atteinte à sa considération, celui qui aura propagé une telle accusation ou un tel soupçon, sera, sur plainte, puni de l'emprisonnement pour six mois au plus ou de l'amende.*
*2. (...)*
*3. L'inculpé ne sera pas admis à faire ces preuves et il sera punissable si ses allégations ont été articulées ou propagées sans égard à l'intérêt public ou sans autre motif suffisant, principalement dans le dessein de dire du mal d'autrui, notamment lorsqu'elles ont trait à la vie privée ou à la vie de famille.*

Je suggère donc que plainte soit déposée par qui de droit et que les auteurs de ces allégations — vraies ou fausses, cela n'a aucune importance, puisque dans le cas le plus favorable, elles ne concernent pas M^me^ Kopp, mais son mari et qu'il aurait déjà «payé» pour son délit — et ceux qui les propagent, soient déférés devant les tribunaux.
Quoi qu'il en soit, la cause est entendue: je n'ai quant à moi aucune raison de m'intéresser à l'élection d'un conseiller fédéral *radical*, mais derrière la candidature de M. Hunziker, j'ai le regret de le dire et j'en suis fâché pour lui, il y avait un certain nombre de salauds.

Pour vous consoler, lisez, je vous prie, le dernier livre de Barilier, et celui d'Anne Cuneo, et celui de Chappaz et Lovay.

**J. C.**

---

GENÈVE

# Verbois nucléaire au bout du compte

Eclat de rire, en entendant Louis Ducor, directeur (genevois) des Services industriels, affirmer à la télévision (Téléjournal) au soir du 23 septembre, que le canton de Genève était à l'avant-garde en matière d'économies d'énergie.
Après le refus d'un article constitutionnel sur l'énergie en 1983 — une majorité de cantons l'avait alors rejeté — après le double «non» d'il y a quinze jours, il est de bon ton d'insister sur la responsabilité des cantons pour mener une action efficace. L'exemple genevois illustre bien l'impasse de la solution fédéraliste quand les autorités locales font la sourde oreille. Alors même que les citoyennes et citoyens du bout du lac ont clairement exprimé, et à trois reprises, une volonté politique antinucléaire et favorable aux économies: 1979, «oui» à la démocratisation des décisions en matière nucléaire; 1983, «oui» à une compétence fédérale en matière énergétique; septembre 1983, double «oui» encore. Une volonté ignorée par un Conseil d'Etat préoccupé avant tout de freiner le mouvement. Qu'on en juge.
Une initiative populaire, «L'énergie, notre affaire», pendante depuis plus de quatre ans (DP 724); un projet de loi décevant, mitonné pendant des années. Le refus du gouvernement de soumettre au vote l'initiative et le projet de loi le 23 septembre, sous le prétexte fallacieux que la constitutionnalité de la première était mise en cause devant le Tribunal fédéral. Plus de dix ans après la première crise énergétique, toujours le vide légal!
Pour ce qui est de l'action du canton, quelques expériences pilotes, certes, mais le néant dans la gestion courante: pas d'inventaire systématique des bâtiments publics et de leurs défauts énergétiques, pas de programme d'assainissement, pas de solution exemplaire pour les nouveaux bâtiments construits par le canton.
Une mauvaise volonté qui ne peut que servir Alain Borner, «responsable» cantonal de l'énergie et partisan, contre vents et marées, de Verbois nucléaire. Pour créer le besoin, il suffit d'en favoriser les conditions...
Une mauvaise volonté qui ne peut que réjouir les Services industriels, cet Etat dans l'Etat, véritable centre du pouvoir dans le secteur énergétique.
En annonçant la fin des tarifs dégressifs — rien à redire à cette innovation — le directeur des SI a invoqué la vérité des prix: «Aux consommateurs genevois, nous ne faisons payer que le prix de vérité.» En oubliant d'ajouter que dans ce prix vrai figure aussi, même si c'est indirectement, l'engagement de l'économie électrique contre les deux initiatives antinucléaires et la promotion de la centrale de Verbois.
La prochaine échéance énergétique genevoise, c'est donc la votation sur l'initiative «L'énergie, notre affaire», le seul texte suffisamment précis et contraignant pour contraindre les autorités genevoises à céder devant la volonté populaire.